



FICHE DIPLÔME

Certificat de Spécialisation Coiffure Coupe Couleur

Certificat de Spécialisation Coiffure Coupe Couleur

La Mention Complémentaire Coiffure Coupe Couleur se réalise après le CAP Coiffure. Destinée à améliorer la technique des titulaires d'un CAP, elle permet d'obtenir une formation professionnelle spécialisée en techniques de coupes et de coloration. Le titulaire d'une Mention Complémentaire applique les techniques de décoloration, méchage, balayage, dégradés de couleur et de coloration, il développe au sein du salon tous styles de coupes et maîtrise les techniques de mises en forme et de coiffage, qui vont lui permettre de réaliser des coiffures personnalisées.

Formation hybride



Code RNCP : 38232

Niveau 3 (équivalent CAP/BEP)

Certificateur : Ministère de l'Éducation nationale

DURÉE :

420 heures de formation

Aménageable en 1 an

PRÉ-REQUIS : Être titulaire du CAP Métiers de la coiffure. • Disposer d'un équipement professionnel de base. • Avoir un projet professionnel cohérent dans le secteur de la coiffure.

TARIFS :

Délais et modalités d'accès :

Intégration sur candidature et tout au long de l'année.

OBJECTIFS :

Objectifs de la certification

- Maîtriser les techniques de coupe femme et homme (droite, dégradée, effilée, structurée).
 - Réaliser des colorations personnalisées (tons sur tons, permanentes, éclaircissements, patines).
 - Adapter le coiffage au style, à l'image et aux caractéristiques du client.
 - Conseiller le client en matière de style, colorimétrie et entretien du cheveu.
- Développer une expertise technique pour répondre aux attentes d'une clientèle exigeante.

COMPÉTENCES VISÉES :

BC01–Coupe transformation,coiffage dame

Réalisation de coupes et coiffages personnalisés.

BC02 – Coloration et effets de couleur Mise en œuvre de techniques de coloration adaptées et création d'effets personnalisés.

BC03 – Efficacité de la prestation Analyse de la demande, diagnostic capillaire, proposition technique et réalisation dans le respect des protocoles d'hygiène et de sécurité.

2 590 € TTC

420 heures, organisée en modalité hybride :
20 h en visioconférence

21h en présentiel – 7 journées de 7 h
dédiées à la pratique

351 h en distanciel via une plateforme
pédagogique (ressources, entraînements,
accompagnement et préparation aux
épreuves)

PUBLIC :

- Titulaires du CAP Métiers de la coiffure souhaitant se perfectionner.
- Professionnels en reconversion.

ACCESSIBILITÉ :

Pour toute demande spécifique, notre référent handicap est à votre disposition. Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'incapacité et/ou contre-indication médicale.

LIEU DE FORMATION :

**Cannes St Raphaël
Draguignan**

COIFFURE ACADEMY

École de formation en coiffure 267, chemin de la Vigne Blanche –
83830 Bargemon ☎ : 06 84 33 65 55

Email : ca-var@coiffureacademy.com –
Site : coiffureacademypaca.com SIRET : 418 531 943 000 45 –
NDA : 938 308 267 83 Exonérée de TVA – Article 261-4-4° du CGI

PROGRAMME DE FORMATION :



S1 : Biologie et technologies appliquées

S2 : Environnement professionnel • S3 : Relations professionnelles, pratiques et constitution du dossier professionnel

Contenu et structure du dossier

Le dossier doit être élaboré à l'aide d'outils informatiques, en police Arial 12, et comprendre entre 8 et 10 pages (hors pages de couverture). Il doit rester anonyme, sans mention du nom du candidat ni du logo de l'établissement de formation.

Le contenu du dossier doit inclure :

Description d'une situation professionnelle vécue : présentation d'une prestation réalisée en entreprise, intégrant au moins une technique de coupe, de coloration ou de coiffage.

Analyse de la situation :

Justification des choix techniques et des protocoles mis en œuvre.

Présentation des contraintes rencontrées et des solutions apportées.

Réflexion sur les aspects techniques, technologiques et scientifiques liés à la prestation.

Prise en compte des règles de santé, de sécurité au travail et de développement durable.

Conclusion : bilan personnel de l'expérience, mettant en évidence les compétences acquises et les axes d'amélioration identifiés.

Modalités de l'épreuve orale

L'évaluation orale, d'une durée maximale de 20 minutes, se déroule en deux temps :

Exposé oral (5 à 10 minutes) : le candidat présente la situation professionnelle décrite dans son dossier, en mettant en avant son analyse et ses réflexions

Entretien avec le jury (10 à 15 minutes) : échange avec les membres du jury, composé d'un enseignant de coiffure et d'un professionnel du secteur, visant à approfondir certains points du dossier et à évaluer la capacité du candidat à argumenter ses choix.

Le dossier est noté sur 5 points, l'exposé sur 3 points et l'entretien sur 12 points, pour un total de 20 points.

MÉTHODES :

Cette formation en coiffure a été élaborée pour offrir aux participants l'opportunité de développer une expertise technique approfondie, tout en profitant d'un suivi personnalisé.

Elle associe apprentissage à distance, coaching individuel pour garantir une montée en compétences et immédiatement applicable en salon.

Des supports pédagogiques variés sont mis à disposition des apprenants tout au long de la formation : cours au format PDF, synthèses de cours, fiches de révision, fiches techniques, contenus visuels, quiz, évaluations et classes virtuelles. Un suivi individualisé est également assuré afin d'accompagner chaque apprenant dans sa progression et la réussite de son parcours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Modalités d'Évaluations Intermédiaires et Finales Tout au long du parcours de formation, en distanciel, permettent d'évaluer la progression de chaque apprenant. Des bilans semestriels offrent l'occasion de faire des synthèses à des moments clés du parcours. À la fin de la formation, si le candidat réussit les épreuves d'examens définies par le Ministère, il valide son diplôme.

En cas d'échec à la certification globale, le candidat a la possibilité d'obtenir la validation partielle de certains blocs de compétences, valables pour une durée de cinq ans.

« Les apprenants effectuent eux-mêmes leur inscription aux épreuves du CAP Coiffure auprès de leur rectorat, en qualité de candidats libres. Il leur appartient de respecter le calendrier académique ainsi que les modalités d'inscription en vigueur. »

ÉQUIVALENCES & PASSERELLES :

Certaines de nos formations permettent des passerelles d'une formation à l'autre en aménageant les parcours.

DÉBOUCHÉS : Secteurs d'activités : Salons de coiffure Etablissements de soins Milieu du spectacle et de la Mode

SUITE DE PARCOURS POST DIPLÔME : Brevet Professionnel Bac Pro métiers de la coiffure
Bac Pro Perruquier Posticheur BTS Coiffure

Coiffure Académie – 267, chemin de la Vigne Blanche – 83 830 Bargemon
SIRET : 418 531 943 000 45 – N° de déclaration d'activité : 938308267 83
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État –
Article L6352-12 du Code du travail.



Date de mise à jour du document : 11/02/2026